Règlement particulier du tournoi de l'ESM Badminton 15ème édition Ecobad de Montgeron

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétition (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

1.1 Le tournoi sous le numéro : 2505669, et sous le nom « **Tournoi de l'ESM Badminton 15ème édition Ecobad** ». Il se déroule les **04 et 05 juillet 2026** au **Gymnase Alice Milliat (ancien Cosec Pompidou), chemin Maurice Garin, 91230 Montgeron dans lequel 5 terrains** de jeu seront installés.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD. Mais aussi selon le protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi qui vous sera transmis (s'il y en a un) avec les convocations.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est **Solène HAMON**. Elle est désignée par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. La Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point de ce règlement. La Juge-Arbitre du tournoi a autorité à sanctionner tout.e badiste ne respectant pas le protocole. Le GEO de la compétition est **Marjorie Bounhol.**

Article 2 : séries et tableaux

2.1 Le tournoi « **de l'ESM Badminton 15ème édition Ecobad** » est un tournoi national ouvert aux Séniors. Tous les joueurs des catégories « minimes », « cadet », « junior », « sénior » et « vétéran » avec des classements N3 à P10.

2.2 Les DD et DH se joueront le samedi jusqu'aux finales et les DX le dimanche. Ces tableaux seront découpés en 4 séries par top (modifiables éventuellement en nombre selon le nombre de participants.es et l'ordre d'arrivée des inscriptions).

2.3 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 paires inscrites. Le comité organisateur en accord avec la juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est (possibilité de fusionner ou scinder les tableaux).

2.4 La compétition se jouera en poules avec 2 sortants selon une phase d'élimination par poule puis en élimination directe ou en poule unique en fonction du nombre de paires.

2.5 L'écart de classement entre 2 joueurs.euses d'une même paire ne peut être supérieure à 2 classements (par exemple une paire R4/D7 ne sera pas acceptée).

Article 3 : inscriptions

3.1 La **date d'ouverture des inscriptions est au 16 mars 2026 et la date limite d'inscription est fixée au 04 juin 2026.** Le CPPH sera pris en compte au 18 juin pour le calcul des points et le classement. **La date du tirage au sort est fixée au 19/06/2026**.

3.2 **Le nombre maximum de participants sera de 240.**

3.3 Les inscriptions se feront en ligne par ebad ou badnet. Toute inscription non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte. Le paiement en ligne fait foi pour l'ordre des inscriptions et ce pour les 2 joueurs et joueuses de la paire. Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Aucune contrainte horaire ne sera acceptée. L'inscription de la paire sera validée quand les deux joueurs se seront inscrits et auront payé. La date retenue sera celle du dernier joueur de la paire ayant payé.

3.4 Le montant des droits d'engagement est de 17€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux.
Pour information, pour chaque personne engagée 2€ seront reversés à la FFBaD et 0,5€ à Solibad.

3.5 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

3.6 **Ce tournoi est organisé en top et découpé par séries selon le CPPH de la paire, les classements autorisés vont de P10 à N3 compris.** Il est ouvert à tous les licenciés FFBaD. Une paire peut ne pas être acceptée si le point de règlement 3.2.1.5 du RGC « Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400. Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas. »
Les joueurs.ses ne respectant pas ce point seront si cela est possible basculés.ées dans une autre série à la date de fin d'inscription. Ils ne seront plus prioritaires en tableau principal mais mis sur les listes d'attente si leur série est déjà complète.

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 7h00 à 19h00. Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

3.8 Si un.e badiste souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Article 4 : forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Du tournoi de l'ESM Badminton 15ème édition Ecobad** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Chaque particpant.e inscrit.e au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un.e badiste ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

4.3 Tout forfait arrivant après le tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise).

4.4 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

5.1 Les convocations seront disponibles sur le site de Badnet.

5.2 Tout.e participant.e doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Si un.e badiste souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulation fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Tout.e badiste doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun badiste n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.

5.6 Les volants sont à la charge des badistes, à partage égal entre les deux badistes/paires. Le volant officiel est le : « RSL – Grade 3 » (plume). Il sera fourni pour les finales.

5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre .

5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test de volants compris.

5.10 L'ensemble des matchs se jouera en deux sets gagnants de 21 points.

5.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté let une fois au service et faute en jeu.

5.12 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipe, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

5.15 Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

5.16 En s'inscrivant au tournoi, tous les joueurs acceptent de renoncer à leur droit à l'image quant à la prise de photos ou vidéos dans le cadre d'action promotionnelle. En cas de refus, un courrier devra être renvoyé par mail au responsable des inscriptions ET venir se signaler à la table de marque le jour de la compétition.

5.17 Toutes les informations relatives à ce tournoi (règlement du tournoi, horaires …) seront consultables sur le site http://esmbadminton91.fr/

Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Comité d'organisation vous remercie par avance en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges arbitres.

GEO: Marjorie Bounhol tournoidemontgeron@gmail.com